

Montréal le 10 décembre 2018

Par courriel à consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Me Anne-Marie Beaudoin, Secrétaire
Autorité des marchés financiers
2640, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 5C1

Objet : Projet de règlement sur les modes alternatifs de distribution

Maître Beaudoin,

Manuvie est une compagnie d'assurance de personne canadienne active dans les secteurs de l'assurance de personne et de produits d'investissements et est un chef de file mondial. En date du 31 décembre 2017, ses actifs sous gestion excédaient 1000 milliards. Nous opérons sous la raison sociale de John Hancock aux États-Unis et de Manuvie partout ailleurs. Par l'entremise de nous plus de 35 000 employés et 63 000 agents, nous aidons plus de 20 millions de clients dans 22 pays ou territoires au travers le monde à planifier leur futur. Au Canada, nous servons un adulte sur trois.

Nous apprécions le travail de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ses travaux sur la distribution par Internet. Il ne fait aucun doute que la vente par Internet est inévitable et il est très important de permettre aux consommateurs de transiger selon le moyen qu'il préfère. Nous constatons aussi que les développements en matière de technologie de l'information se font à un rythme effréné et que de trouver un juste équilibre s'avère être un défi. La réglementation adoptée se doit d'être souple et devrait être basée sur des principes plutôt que d'être prescriptive.

Le règlement tel que proposé doit clarifier davantage les responsabilités des parties à une transaction, notamment celles du client, du cabinet et de son représentant, le cas échéant et celui de l'assureur. L'utilisation d'un moyen technologique tel l'Internet ne doit pas créer un régime de responsabilité différent de celui d'un environnement plus traditionnel, tel le papier.

Nous sommes d'avis qu'il serait loisible d'avoir de plus amples discussions afin d'établir un modèle un modèle de distribution flexible, qui protège adéquatement le consommateur et qui sera adaptable à l'évolution des technologies de l'information et de déterminer et plus particulièrement s'il est loisible ou opportun d'adopter un régime de responsabilité différent.

Espérant le tout conforme,



Michel Paquet



Vice-président adjoint et conseiller juridique
Affaires réglementaires et relations publiques
514 286 6856
Michel.paquet@manulife.com